



L'an deux mille vingt et un

Le 20 juillet à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, COURTOIS Michel, DE MISCAULT Isabelle, DUSSUCHAL Marion, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, HANRARD Bernard, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VILLIEN Michelle

Excusés : BELTRAMI Henri (pouvoir à OUGIER Pierre), BUTHOD-RUFFIER Odile (pouvoir à VILLIEN Michelle), CHARRIERE Christiane (pouvoir à ASTIER Fabienne), GOSTOLI Michel (pouvoir à BOCH Jean-Luc), MICHE Xavier (pouvoir à HANRARD Bernard), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à BERARD Patricia) ; PELLICIER Guy (pouvoir à BROCHE Richard), VIBERT Christian (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), VALENTIN Benoit (pouvoir à VENIAT Daniel Jean)

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Isabelle GENTIL est élue secrétaire de séance

## ORDRE DU JOUR

**Administration générale :** 1. Convention avec la SAP et le SIGP pour le fonctionnement estival de la TC Télébuffette, 2. Désignation des représentants de la commune au comité de pilotage du stade de Plagne Villages, 3. Désignation d'un membre suppléant au conseil d'exploitation de la régie de transport, 4. Nomination d'un membre non-élu au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Plagne Tarentaise, 5. Nomination de membres dans les commissions municipales suite à la démission de Christelle Cressend, 6. Autorisation au maire à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique avec la SAS Le BONNET, 7. Modification du règlement intérieur des centres de loisirs de Montchavin et des Coches, 8. Modification du règlement intérieur de la halte-garderie des Coches, 9. Détermination du nom de l'école primaire de Bellentre.

**Finances :** 10. Décision modificative n°1 budget annexe EAU La Plagne Tarentaise, 11. Subventions aux associations et conventions d'objectifs correspondantes, 12. Subvention à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre pour 2021 et approbation de la convention correspondante, 13. Subvention à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Bellecôte pour 2021 et approbation de la convention correspondante, 14. Subvention à l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne pour 2021 et approbation de la convention correspondante, 15. Adhésion " Pass Culture " pour les jeunes de 18 ans pour les entrées cinéma, 16. Autorisation au maire à solliciter une subvention à Savoie Mont blanc, 17. Instauration de la Participation aux Frais de Branchements (PFB) au réseau d'assainissement collectif sur la commune de La Plagne Tarentaise – Secteur Pré Bérard à la Côte d'Aime.

**Marché publics – Subventions :** 18. Avenant n°2 à la Délégation de Service Espace Paradisio  
19. Demande d'aide au titre du Plan de relance pour reconstituer des peuplements sinistrés dans la forêt communale de Bellentre.

**Ressources humaines :** 20. Création d'un poste permanent de gestionnaire administratif et comptable à temps non complet 28h, 21. Création d'un poste permanent art 3-3-2° auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet, 22. Création de 48 postes non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, 23. Création d'un poste permanent d'agent polyvalent des services techniques affecté au service de la voirie à temps complet, 24. Création d'un poste permanent de chargé de l'ADS, du foncier et de l'accueil à temps complet, 25. Désignation des représentants des élus au Comité Technique de la commune de la Plagne Tarentaise, 26. Autorisation de recrutement et instauration des gratifications stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur, 27. Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage, 28. Modification de la délibération 2021-095 créant 27 postes saisonniers pour l'été 2021, 29. Suppression d'un poste de rédacteur

territorial principal de 1ère classe à temps complet, 30. Suppression d'un poste de directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à temps complet.

**Travaux :** 31. Autorisation de défrichement pour la création d'une piste VTT enduro secteur Montchavin,

32. Programme coupe ONF 2022, 33. Convention avec l'Etat (DIR Centre-Est) pour l'occupation de terrains en vue de travaux et d'entretien d'ouvrages de protection et de sécurité publique.

**Urbanisme-Foncier :** 34. Prescription de la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Commune déléguée de Macot la Plagne, 35. Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Commune déléguée de Macot la Plagne, 36. Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Commune déléguée de Macot la Plagne, 37. Acquisition de plein droit de bien vacant sans maître, 38. Modification de l'appel à projets Coches observatoire Haut, 39. Régularisation foncière de l'emprise de la voie communale VC n°20 à Gothard, 40. Modification de l'assiette du chemin rural dit du Bioley d'Amont à la Cote d'Aime, 41. Attribution de l'appel à candidatures "Coches Dessus" - Complément à la délibération n° 2020- 246, 42. Aliénation du chemin rural au lieudit Au Coche après enquête publique, 43. Autorisation du maire accordée à la SAP pour déposer une DP sur parcelles communales : M 2433 et 2579 Belle Plagne, 44. Autorisation du maire accordée à la SAP pour déposer une DP sur parcelles communales : N 1386 Les Bouclets.

**Question diverses :** Liste des MAPA signés par le maire.

Monsieur le maire propose une modification de l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :

- Doc 4 – Nomination d'un membre non-élu au Centre Communal d'Action Sociale de la Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour.

Madame Anne GALLIENNE de l'agence POPROCK, partenaire du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) présente à l'ensemble du conseil municipal les documents relatifs au développement durable et à la transition énergétique.

### **1. Convention 2021 avec la SAP pour la télécabine Télébuffette**

Afin de permettre l'exploitation de la télécabine Télébuffette et un accès libre et gratuit pour les usagers, le conseil municipal approuve les termes de la convention à régulariser entre la Société d'Aménagement de La Plagne et la commune, en présence du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne pour l'exploitation, durant la saison estivale 2021, de ladite télécabine située sur la commune déléguée de Bellentre, station de La Plagne Montchavin Les Coches.

(Votants : 29, pour : 29)

### **2. Désignation des représentants de la commune au comité de pilotage du stade de Plagne Villages**

Dans le cadre de la convention de concession avec l'Office de Tourisme de la Grande Plagne portant gestion et exploitation du terrain de football et de rugby de Plagne Villages, le conseil municipal désigne messieurs Michel GOSTOLI et Romain ROCHET comme représentants de la commune au sein du comité de pilotage du stade précité.

(Votants : 29, pour : 29)

### **3. Désignation d'un membre suppléant au conseil d'exploitation de la régie de transport**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité et des entités auxquelles madame Christelle CRESSEND participait avant sa démission, le conseil municipal désigne madame Evelyne FAGGIANELLI pour siéger en tant que membre suppléant du conseil d'exploitation de la régie de transport de la commune de la Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 29)

### **5. Nominations dans les commissions suite à la démission de madame Cressend**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité et des entités auxquelles madame Christelle CRESSEND participait avant sa démission, le conseil municipal désigne de nouveaux membres pour siéger au sein des différentes commissions : madame Nathalie BENOIT (commission sport et associations), monsieur Gilles TRESALLET (commission transports et police municipale) et madame Odile BUTHOD-RUFFIER (commission espaces verts, fleurissement et illuminations).

(Votants : 29, pour : 29)

### **6. Autorisation au maire à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique avec la SAS Le Bonnet**

Suite à la demande présentée par la SAS Le Bonnet, le conseil municipal décide de réduire la période d'ouverture estivale et autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique modifiant l'amplitude horaire de cet établissement.

(Votants : 29, pour : 29)

## **7. Règlement intérieur centres de loisirs Montchavin et Les Coches**

En prévision de l'audit programmé en août 2021 pour reconduire la labellisation Famille plus, le conseil municipal propose un tarif optimisé à 5 euros de l'heure pour tout vacancier dont la famille est composée d'un minimum de trois enfants et autorise la modification, en conséquence, du règlement intérieur des centres de loisirs de Montchavin et Les Coches.

(Votants : 29, pour : 29)

## **8. Règlement intérieur halte-garderie Les Coches**

En prévision de l'audit programmé en août 2021 pour reconduire la labellisation Famille plus, le conseil municipal propose un tarif optimisé à 5 euros de l'heure pour tout vacancier accueilli dont la famille est composée d'un minimum de trois enfants et autorise la modification, en conséquence, du règlement intérieur de la halte-garderie Les Coches.

(Votants : 29, pour : 29)

## **9. Détermination nom de l'école de Bellentre**

A l'approche de la fusion des écoles de Bellentre et Bonconseil prévue en septembre 2021, le conseil municipal approuve la dénomination « Ecole Francis Marchand-Maillet », sise rue Napoléon à Bellentre.

(Votants : 29, pour : 29)

## **10. Décision modificative n°1-2021 pour le Budget Annexe EAU**

Afin de pouvoir reverser des redevances 2020 à l'agence de l'eau plus importantes que les prévisions, le conseil municipal approuve les modifications et inscriptions budgétaires telles que présentées et vote la Décision Modificative pour le budget Annexe Eau de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 29)

## **11. Approbation des subventions aux associations pour 2021 et conventions d'objectifs**

Suite à l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions en date du 21 juin 2021, le conseil municipal approuve l'attribution des subventions aux associations pour 2021 telles que présentées.

(Votants : 29, pour : 29)

## **12. Attribution d'une subvention à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre et approbation de la convention correspondante**

*Madame Fabienne ASTIER ne prenant pas part au vote quitte la salle. Le pouvoir de madame Christiane CHARRIERE n'est donc pas pris en compte.*

Pour contribuer à la fonction de « direction unique » assumée par l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre (USCPPC), le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec l'USCPPC telle que présentée et approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros pour 2021.

(Votants : 27, pour : 27)

*Madame Fabienne ASTIER réintègre la séance.*

## **13. Attribution d'une subvention à l'Union des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Bellecôte pour 2021 et approbation de la convention correspondante**

Au vu du rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Bellecôte et les retombées induites pour la station, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros pour 2021 à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Bellecôte et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante.

(Votants : 29, pour : 29)

## **14. Attribution d'une subvention pour 2021 à l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne et approbation de la convention correspondante**

*Mesdames Fabienne ASTIER et Patricia BERARD ne prenant pas part au vote, quittent la salle. Les pouvoirs de mesdames Christiane CHARRIERE et Myriam MONTMAYEUR ne sont donc pas pris en compte.*

Afin de contribuer à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'Union Syndicale des Propriétaires d'immeubles de Belle Plagne, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros pour 2021 à l'US et la convention correspondante.

(Votants : 25, pour : 25)

*Mesdames Fabienne ASTIER et Patricia BERARD réintègrent la séance.*

### **15. Adhésion au Pass-culture pour les cinémas**

Afin de permettre aux jeunes d'accéder à une offre culturelle de qualité, d'élargir les moyens pour toucher ce public, de promouvoir de manière autonome et gratuite la programmation culturelle, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au dispositif « Pass Culture » mis en place par le Ministère de la Culture.

(Votants : 29, pour : 29).

### **16. Autorisation au maire à solliciter une subvention à Savoie Mont Blanc**

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque sur Bellentre, le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter auprès du Conseil Savoie Mont Blanc une subvention maximale pour l'achat de mobilier.

(Votants : 29, pour : 29)

### **17. Instauration de la Participation aux Frais de Branchements (PFB) au réseau d'assainissement collectif sur la commune de La Plagne Tarentaise – Secteur Pré Bérard à la Côte d'Aime**

Afin de financer des travaux de branchements d'eaux usées au réseau d'assainissement collectif dans le secteur de Pré Bérard à la Côte d'Aime, le conseil municipal décide de fixer le tarif pour la Participation aux Frais de Branchements à 15 578,16 € TTC, à la charge des propriétaires concernés.

(Votants : 29, pour : 29)

### **18. Avenant n°2 Délégation de Service Espace Paradisio**

Suite à la décision d'augmenter le nombre de jours d'ouverture estivale des stations de Montchavin et des Côches, le conseil municipal décide de conclure l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public avec la société RECREA, entérinant les modifications d'horaires d'ouverture de l'Espace Paradisio pour la saison estivale 2021.

(Votants : 29, pour : 29)

### **19. Demande d'aide au titre du Plan de relance pour reconstituer des peuplements sinistrés dans la forêt communale de Bellentre**

Dans le cadre du projet de reconstitution des peuplements sinistrés dans la forêt communale de la commune déléguée de Bellentre, le conseil municipal approuve le montant estimé des travaux à 89.000 € HT et décide de solliciter une subvention de l'Etat prévisionnelle de 71.000 €, représentant 80% de l'assiette subventionnable.

(Votants : 29, pour : 29)

### **20. Création d'un poste permanent de gestionnaire administratif et comptable à temps non complet 28h hebdomadaires**

Pour pallier le départ d'un agent dont les missions étaient axées sur la polyvalence, le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent de gestionnaire administratif et comptable à temps non complet 28h hebdomadaires, à compter du 20 juillet 2021.

(Votants : 29, pour : 29)

### **21. Création d'un poste permanent art 3-3-2° auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Afin de renforcer le service de la crèche de Plagne Centre, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

(Votants : 29, pour : 29)

### **22. Création de 48 postes non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité**

Pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal approuve la création de 48 postes non permanents, tels que présentés.

(Votants : 29, pour : 24, contre : 5 (Robert ASTIER, Richard BROCHE + pouvoir de Guy PELLICIER, Maryse BUTHOD, Isabelle GIROD-GEDDA)

### **23. Création d'un poste permanent d'agent polyvalent des services techniques affecté au service de la voirie à temps complet**

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques affecté au service de la voirie à temps complet, à compter du 20 juillet 2021, qui annule et remplace un poste déjà existant au tableau des emplois.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **24. Création d'un poste permanent de chargé de l'ADS, du foncier et de l'accueil à temps complet**

Dans le cadre du départ d'un agent du service urbanisme chargé du foncier et afin de développer une plus grande polyvalence, le conseil municipal approuve la création d'un emploi permanent de chargé de l'instruction du droit des sols, du foncier et de l'accueil, à temps complet à partir du 20 juillet 2021, ainsi que la suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1er septembre 2021.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **25. Désignation des représentants des élus au comité technique de la commune de La Plagne Tarentaise**

Pour faire suite à la démission d'un élu membre suppléant au comité technique, le conseil municipal désigne les représentants et le suppléant remplaçant, représentants la collectivité au sein de ce comité :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1. Daniel-Jean VENIAT	1. Patricia BERARD
2. Jean-Luc BOCH	2. Bernard HANRARD
3. Christiane CHARRIERE	3. Jean-Louis SILVESTRE
4. Evelyne FAGGIANELLI	4. Odile BUTHOD RUFFIER

(Votants : 29, pour : 29)

#### **26. Autorisation de recrutement et instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur**

Le conseil municipal décide de verser une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur accueillis à la commune de La Plagne Tarentaise. Il autorise monsieur le maire à verser cette gratification lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois et à signer les conventions de stage correspondantes.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **27. Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage**

Le conseil municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure, dès la rentrée scolaire 2021, des contrats d'apprentissage dans les domaines de l'urbanisme, du droit public, du juridique, du social, du technique, du RH et de la gestion de l'eau, entre autre.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **28. Modification de la délibération 2021-095 créant 27 postes saisonniers – été 2021**

Dans le prolongement de la délibération du 06 avril 2021 et suite à la fin du confinement lié à la crise de la Covid 2019, le conseil municipal décide de modifier la création des 5 postes d'agents saisonniers au grade d'adjoint d'animation (BAFA), à temps complet, pour la période du 05 juillet 2021 au 27 août 2021 inclus, au lieu du 20 août 2021.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **29. Suppression d'un poste de rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Suite à la mutation d'un agent gestionnaire RH, le conseil municipal approuve la suppression du poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 20 juillet 2021, le remplaçant ayant été recruté sur un grade de catégorie C.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **30. Suppression d'un poste de directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à temps complet**

Suite à une erreur matérielle, le conseil municipal approuve la suppression d'un poste de directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, à temps complet à compter du 20 juillet 2021, créé par délibération du 06 avril 2021.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **31. Demande d'autorisation de défrichement piste VTT enduro secteur Montchavin**

Afin de pouvoir réaliser trois pistes VTT Enduros qui traversent une zone forestière, le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter pour ce projet une autorisation de défrichement de 8 200 m<sup>2</sup> sur le secteur de Montchavin – Les Coches.

(Votants : 29, pour : 29)

### **32. Programme de Coupe ONF 2022 - Etat d'assiette**

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, le conseil municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 tel que présenté, précise la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation et informe le Préfet de la Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.

(Votants : 29, pour : 29)

### **33. Convention amiable d'occupation de terrains en vue de travaux et d'entretien d'ouvrages de protection et de sécurité publique**

Afin que la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est puisse réaliser des travaux de protection de la RN90 entre Bonconseil et Bourg Saint Maurice, le conseil municipal approuve la convention amiable d'occupation d'un terrain communal cadastré section C n°1410 lieudit « Sous la Faterne ».

(Votants : 29, pour : 29)

### **34. Prescription de la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Commune déléguée de Macot la Plagne**

Afin de corriger les erreurs présentes dans la version actuelle du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne et qu'elle soit conforme aux exigences de l'Etat, le conseil municipal décide de prescrire une procédure de modification de droit commun de ce dernier.

(Votants : 29, pour : 29)

### **35. Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Commune déléguée de Macot la Plagne**

Dans le cadre de la réalisation du projet de télécabine de la Roche de Mio porté par la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) et nécessitant une étude de discontinuité urbaine, le conseil municipal décide de prescrire la révision du PLU selon la procédure dite « allégée » et d'approuver les objectifs de cette révision ainsi que les modalités de la concertation tels que présentés.

(Votants : 29, pour : 29)

### **36. Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Commune déléguée de Macot la Plagne**

Afin de permettre l'extension du périmètre de la carrière de sable et graviers de Macot la Plagne permettant le maintien de l'activité d'extraction au regard du besoin de stockage de matériaux, le conseil municipal décide de prescrire la révision du PLU selon la procédure dite « allégée » et d'approuver les objectifs de cette révision ainsi que les modalités de la concertation tels que présentés.

(Votants : 29, pour : 29)

### **37. Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître**

Après avoir reconnu que la parcelle cadastrée section D n° 976 au lieudit la Contamine à Macot et ayant appartenu à monsieur Félix MARCHAND-MAILLET est vacant et sans maître, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

(Votants : 29, pour : 29)

### **38. Modification de l'appel à projets Coches « Observatoire Haut »**

Aucune offre n'ayant été proposée pour le lot C, le conseil municipal approuve le retrait de ce lot de l'appel à projets « Observatoire Haut », afin de permettre sa vente directe après mise en concurrence préalable.

(Votants : 29, pour : 24, contre : 5 (Robert ASTIER, Richard BROCHE + pouvoir de Guy PELLICIER, Maryse BUTHOD, Isabelle GIROD-GEDDA)

### **39. Régularisation foncière de l'emprise de la voie communale VC n°20 à Gothard**

Suite aux remarques formulées par le propriétaire des parcelles section A n°1662 et A n°1670 au Gothard relatives à la régularisation foncière des voieries communales, le conseil municipal prononce le déclassement du domaine public de l'emprise susmentionnée et autorise la rétrocession du reliquat présentée à monsieur et madame PICCIONE.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **40. Modification de l'assiette du chemin rural dit du Bioley d'Amont – Déclassement et déplacement d'une partie du chemin rural**

Dans le cadre du projet d'optimisation du réseau d'eau potable afin de sécuriser l'alimentation en eau et la défense incendie sur tout le territoire de la commune déléguée de La Cote d'Aime, et plus particulièrement la création d'un réservoir et l'enfouissement d'une canalisation publique d'adduction en eau potable, le conseil municipal approuve le déclassement et le déplacement de la partie basse du chemin rural dit du Bioley d'Amont sur la parcelle adjacente cadastrée 093 section ZK n°14, tel que présenté.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **41. Attribution de l'appel à candidatures « Coches Dessus » - Complément à la délibération n° 2020-**

*Monsieur Jean-Luc BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Le pouvoir de Monsieur Michel GOSTOLI n'est donc pas pris en compte.*

Suite à l'attribution de l'appel à projets « Coches Dessus » au groupe Regency pour la réalisation d'une résidence de tourisme 4\* sur les parcelles 038 AB 144p et 145p et à la levée des réserves au niveau de la surface et de l'implantation du bâtiment imposées par la commune, le conseil municipal approuve la cession desdites parcelles situées sur la commune déléguée de Bellentre au prix de 1 200 000 € TTC, sans aucun commerce.

(Votants : 27, pour : 27)

*Monsieur Jean-Luc BOCH réintègre la séance.*

#### **42. Aliénation du chemin rural « Au Coche » après enquête publique - Conclusions et avis du commissaire enquêteur**

Suite aux conclusions et à l'avis favorable rendus par monsieur le commissaire enquêteur en date du 02 juillet 2021 concernant le projet de désaffectation, déclassement et aliénation d'une partie du chemin rural dit « Au Coche » situé aux Coches - Bellentre et de création d'un nouvel itinéraire, le conseil municipal approuve ledit projet et décide de poursuivre l'aliénation de l'emprise du chemin rural déclassé et concerné par l'enquête publique.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **43. Autorisation accordée à la SAP de déposer une autorisation d'urbanisme sur des parcelles communales pour déplacement et point de stockage et de distribution de carburant à Belle Plagne**

Afin de permettre à la Société d'Aménagement de la Plagne de modifier l'emplacement du point de distribution de carburant de Belle Plagne qui pose actuellement des problèmes de sécurité et de capacité de stockage insuffisante, le conseil municipal l'autorise à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles communales cadastrées section M n° 2433 et 2579 sises Belle Plagne.

(Votants : 29, pour : 29)

#### **44. Autorisation accordée à la SAP de déposer une autorisation d'urbanisme sur une parcelle communale pour déplacement et point de stockage de distribution de carburant aux Bouclets**

Afin de permettre à la Société d'Aménagement de la Plagne de modifier l'emplacement du point de distribution de carburant aux Bouclets qui pose actuellement des problèmes de sécurité et de capacité de stockage insuffisante, le conseil municipal l'autorise à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle communale cadastrée section N° 1386, sise le Biolay.

(Votants : 29, pour : 29)

### **Questions diverses**

#### **Liste des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs accordée à monsieur le maire lors de la séance du 6 juin 2020, le conseil municipal prend connaissance des décisions prises depuis la réunion du 4 mai 2021.

#### **Liste des subventions**

Le conseil municipal prend connaissance des subventions accordées à la commune et en attente de décision pour les travaux en cours.